

CANADA  
Province de Québec  
District :  
Localité :  
N° de dossier :

COUR DU QUÉBEC  
(Chambre civile)

Partie demanderesse

c.

Partie défenderesse

et

Partie

---

**CRITÈRES DE SÉLECTION**  
(art. 148 et 150 C.p.c.)

---

1. Remplir **obligatoirement** cette page lors du dépôt d'une partie 2 – Déroulement de l'instance du formulaire de protocole de l'instance pour un **1<sup>er</sup> protocole de l'instance ou une proposition de protocole de l'instance**. Elle doit être placée devant le protocole ou la proposition de protocole de l'instance (avant la page 1) et y être agrafée.
2. **Ne pas remplir ni joindre** cette page lors du dépôt d'une partie 1– Suspension de l'instance du formulaire de protocole de l'instance.
3. **Ne pas remplir ni joindre** cette page lors du dépôt d'un protocole de l'instance modifié.
4. Cocher les cases applicables à l'instance. Une réponse positive (ou l'absence de réponse) implique que le protocole ou la proposition de protocole de l'instance sera présenté au tribunal pour examen.

<b>Prolongation du délai de mise en état du dossier demandée</b> Partie 2 du protocole de l'instance	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Conférence de gestion demandée</b> Partie 2 du protocole de l'instance	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Preuve d'expert(s) prévue</b> Partie 2 du protocole de l'instance – lignes 15 et 16	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Présence d'une partie non représentée par avocat</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

<b>Dossier faisant l'objet d'une gestion avant le dépôt du protocole de l'instance</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Dans l'affirmative, le protocole de l'instance ci-joint est alors dispensé d'examen, sauf décision contraire du tribunal	

RÉSERVÉ AU GREFFIER : Cocher si protocole ou proposition de protocole trié pour saisie CHEM\*EXA

CANADA  
Province de Québec  
District :  
Localité :  
N° de dossier :

COUR DU QUÉBEC  
(Chambre civile)

Partie demanderesse

c.

Partie défenderesse

et

Partie

---

**PARTIE 2 – DÉROULEMENT DE L'INSTANCE**  
(art. 148 et suiv. C.p.c.)

---

La page Critères de sélection doit obligatoirement accompagner la partie 2 – Déroulement de l'instance lors du dépôt d'un 1<sup>er</sup> protocole de l'instance ou d'une proposition de protocole de l'instance. Elle doit être placée devant le protocole ou la proposition de protocole de l'instance (avant la page 1) et y être agrafée.

La partie 2 – Déroulement de l'instance dispense les parties de remplir et de joindre la partie 1 – Suspension de l'instance du formulaire de protocole de l'instance.

<b>DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE</b>	
Nature du litige	
Valeur de l'objet du litige	
Date de notification	

<b>DEMANDES PARTICULIÈRES DES PARTIES</b>	
<input type="checkbox"/>	<b>Prolongation du délai de mise en état du dossier demandée</b> (art. 148(8) et 173 C.p.c.) Pour le 1 <sup>er</sup> protocole de l'instance :            mois, soit jusqu'au (date) Préciser les motifs :
<input type="checkbox"/>	<b>Conférence de gestion demandée</b> (art. 153 et suiv. C.p.c.) La demande d'une conférence de gestion ne dispense pas les parties de collaborer pour déterminer les étapes du déroulement de l'instance sur lesquelles elles s'entendent. En vue de la conférence de gestion, les parties identifient les sujets à être abordés :

PREMIÈRES PHASES DU DÉROULEMENT DE L'INSTANCE ET INCIDENTS		N/A	DATE LIMITE (le ou avant le)
1.	Communication des pièces au soutien de la demande (art. 145 et 248 C.p.c.)	<input type="checkbox"/>	
2.	Présentation des mesures de sauvegarde (art. 169 C.p.c.) Préciser :	<input type="checkbox"/>	
3.	Présentation des moyens préliminaires à l'encontre de la demande (art. 166 et suiv. C.p.c.) Préciser :	<input type="checkbox"/>	
4.	Exposé sommaire des moyens de la défense orale (obligatoire) (art. 154 et 170, al. 2 C.p.c.)		
5.	Notification et dépôt d'un exposé complémentaire de la défense orale, si nécessaire, et communication des pièces au soutien de la défense orale (art. 170 et 171 C.p.c.)	<input type="checkbox"/>	
6.	Notification et dépôt de la défense écrite et communication des pièces à son soutien (art. 148, al. 5 et 170 C.p.c.)  Préciser les motifs justifiant la défense écrite : <input type="checkbox"/> Loi sur l'administration fiscale (défense écrite obligatoire) <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
7.	Notification et dépôt de la demande reconventionnelle et communication des pièces à son soutien (art. 172, al. 2 C.p.c.)	<input type="checkbox"/>	
8.	Présentation des moyens préliminaires à l'encontre de la défense et de la demande reconventionnelle (art. 166 et suiv. C.p.c.) Préciser :	<input type="checkbox"/>	
9.	Notification et dépôt de la défense reconventionnelle et communication des pièces à son soutien (art. 172, al. 2 C.p.c.)	<input type="checkbox"/>	
10.	Autres incidents de l'instance, modalités, conventions et engagements (art. 148, al. 1 et 169, al. 1 C.p.c.) Préciser :	<input type="checkbox"/>	

INTERROGATOIRES PRÉALABLES (art. 221 à 229 C.p.c.)		N/A	DATE LIMITE (le ou avant le)
11.	<b>Interrogatoires oraux</b>  <input type="checkbox"/> de la partie demanderesse <input type="checkbox"/> de la partie défenderesse <input type="checkbox"/> de toute autre partie, préciser : <input type="checkbox"/> d'un tiers, préciser :	<input type="checkbox"/>	

12.	<b>Communication des engagements souscrits</b> Indiquer un délai suivant la tenue de l'interrogatoire préalable et non suivant la réception des notes sténographiques <input type="checkbox"/> par la partie demanderesse <input type="checkbox"/> par la partie défenderesse <input type="checkbox"/> par toute autre partie, préciser : <input type="checkbox"/> par un tiers, préciser :	<input type="checkbox"/>	
13.	<b>Interrogatoires écrits</b> <input type="checkbox"/> de la partie demanderesse <input type="checkbox"/> de la partie défenderesse <input type="checkbox"/> de toute autre partie, préciser : <input type="checkbox"/> d'un tiers, préciser :	<input type="checkbox"/>	
14.	<b>Communication des réponses écrites</b> <input type="checkbox"/> de la partie demanderesse <input type="checkbox"/> de la partie défenderesse <input type="checkbox"/> de toute autre partie, préciser : <input type="checkbox"/> d'un tiers, préciser :	<input type="checkbox"/>	

<b>PREUVE D'EXPERT(S)</b> (art. 231 et suiv. C.p.c.)		<b>DATE LIMITE</b> (le ou avant le)
15.	<b>Expertise commune</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Incluant la déclaration de l'expert, son curriculum vitae et son compte d'honoraires à jour (art. 235 C.p.c. et art. 14 Règlement de la Cour du Québec) Domaine :  Le cas échéant, motifs justifiant le refus de recourir à l'expertise commune :	
16.	<b>Expertise(s) contradictoire(s)</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Domaine :  <b>Communication et dépôt du(des) rapport(s)</b> Incluant la déclaration de l'expert, son curriculum vitae et son compte d'honoraires à jour (art. 235 C.p.c. et art. 14 Règlement de la Cour du Québec) <input type="checkbox"/> de la partie demanderesse <input type="checkbox"/> de la partie défenderesse <input type="checkbox"/> de toute autre partie, préciser :	

<b>MISE EN ÉTAT DU DOSSIER ET INSCRIPTION POUR INSTRUCTION ET JUGEMENT</b> art. 173 et 174 C.p.c.)		<b>DATE LIMITE</b> (le ou avant le)
17.	<b>Notification et dépôt de la demande d'inscription pour instruction et jugement</b> <input type="checkbox"/> la date correspond au délai de rigueur (art. 173 C.p.c.) <input type="checkbox"/> la date correspond à la prolongation demandée Toute autre date doit être autorisée par le tribunal.	

**COMMUNICATION ET NOTIFICATION** (art. 109 à 140 et 148, al.9 C.p.c.)

18. **Les communications et notifications en cours d'instance se feront par :**

courriel  télécopieur  huissier  autre (préciser) :

Se référer aux coordonnées consignées sous la signature des avocats ou des parties non représentées par avocat.

**DÉCLARATIONS DES PARTIES**

**Les parties, ou leurs avocats, déclarent :**

- a) avoir considéré le recours aux modes privés de prévention et de règlement des différends;
- b) s'être entendus quant aux modalités, conventions et engagements relatifs aux opérations à effectuer pour assurer le bon déroulement de l'instance de même qu'avoir évalué le temps requis à leur réalisation et le coût prévisible des frais de justice;
- c) avoir évalué la nécessité des interrogatoires écrits ou oraux préalables à l'instruction et avoir convenu de leurs modalités et durée;
- d) avoir considéré l'opportunité de procéder par expertise commune;
- e) avoir discuté des questions en litige à être précisées lors de la demande d'inscription pour instruction et jugement;
- f) s'engager à respecter les échéances prévues au protocole de l'instance et reconnaître que le non-respect du protocole de l'instance constitue un manquement qui pourrait être sanctionné par le tribunal;
- g) que le protocole de l'instance a été notifié aux parties, le cas échéant.

Le

Le

Partie demanderesse

ou

**Me**

Avocat(s) en demande

(Nom de l'étude)

(Adresse)

(Ville, province et code postal)

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

Courriel de notification :

Le

Partie défenderesse

ou

**Me**

Avocat(s) en défense

(Nom de l'étude)

(Adresse)

(Ville, province et code postal)

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

Courriel de notification :

Le

Partie

ou

**Me**

Avocat(s)

(Nom de l'étude)

(Adresse)

(Ville, province et code postal)

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

Courriel de notification :

Partie

ou

**Me**

Avocat(s)

(Nom de l'étude)

(Adresse)

(Ville, province et code postal)

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

Courriel de notification :